

ARRETE N°2022-2023-SCOLARITE-JA-01

**PORTANT NOMINATION EN 2022-2023 DU JURY D'ADMISSION
DE L'IUT DE MONTREUIL POUR UNE ADMISSION EN 2022-2023**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu l'arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n 84-1004 du 12 novembre 1984 modifié relatif aux instituts universitaires de technologie ;

Vu les statuts de l'IUT de Montreuil de l'université Paris 8 ;

Vu le code de l'éducation.

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Le jury d'admission, chargé d'examiner en 2022-2023 les demandes d'admission et de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents **BUT 1^{ère} année de l'IUT de Montreuil** en 2023-2024, est fixé comme suit :

Myriam LAMOLLE
Catherine DURAND-CHAILLOU
Jean -Hugues RETY
Marc KAISER
Anne RICORDEAU
Abderrahman EL MHAMEDI
Karim MAZOULI
Aurélien BOSSARD
Sid-Ali ADDOUCHÉ
Philippe BONNOT
Viviane CLAUS
Marielle BABOULLAL
Lucien KOWOH-BILLE
Geoffrey GROFF
Claudia MARTIN-LAVIOLETTE
Touria VERONNEAU

ARTICLE 2 –

Mme. **Myriam LAMOLLE** est nommée présidente du jury d'admission désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'IUT de Montreuil et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 janvier 2023

La présidente
Annick ALLAIGRE
Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2022-2023-SCOLARITE-JA-01

**PORTANT NOMINATION EN 2022-2023 DU JURY D'ADMISSION
DE L'IUT DE MONTREUIL POUR UNE ADMISSION EN 2022-2023**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu l'arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n 84-1004 du 12 novembre 1984 modifié relatif aux instituts universitaires de technologie ;

Vu les statuts de l'IUT de Montreuil de l'université Paris 8 ;

Vu le code de l'éducation.

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Le jury d'admission, chargé d'examiner en 2022-2023 les demandes d'admission et de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents **BUT 2^{ème} et 3^{ème} année de l'IUT de Montreuil** en 2023-2024, est fixé comme suit :

Myriam LAMOLLE
Catherine DURAND-CHAILLOU
Jean -Hugues RETY
Marc KAISER
Anne RICORDEAU
Abderrahman EL MHAMEDI
Karim MAZOULI
Philippe BONNOT
Viviane CLAUS
Marielle BABOULALL
Lucien KOWOH-BILLE
Véronique CLEMENT-COMPAROT
Geoffrey GROFF
Claudia MARTIN-LAVIOLETTE
Touria VERONNEAU

ARTICLE 2 –

Mme. **Myriam LAMOLLE** est nommée présidente du jury d'admission désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'IUT de Montreuil et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 janvier 2023

La présidente
Annick ALLAIGRE
Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour les étudiants et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN

ARRETE N°2022-2023-SCOLARITE-JA-01

**PORTANT NOMINATION EN 2022-2023 DU JURY D'ADMISSION
DE L'IUT DE MONTREUIL POUR UNE ADMISSION EN 2022-2023**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu l'arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 modifié relatif aux instituts universitaires de technologie ;

Vu les statuts de l'IUT de Montreuil de l'université Paris 8 ;

Vu le code de l'éducation.

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Le jury d'admission, chargé d'examiner en 2022-2023 les demandes d'admission et de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents **Licences Professionnelles** de l'**IUT de Montreuil** en 2023-2024, est fixé comme suit :

Myriam LAMOLLE
Jean-Hugues RETY
Abderrahman EL MHAMEDI
Yasmina HANI
Pascal DUPPRÉ
Sid-Ali ADDOUCHÉ
Mohamed LEOUATNI
Touria VERONNEAU
Rachida KAMAL (personnel adm. invité)
Fatiha EL MAHROUG (personnel adm. invité)

ARTICLE 2 –

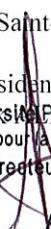
Mme. **Myriam LAMOLLE** est nommée présidente du jury d'admission désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'IUT de Montreuil et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 janvier 2023

La présidente
Université Paris 8
Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services


Arnaud DESJARDIN